





# Comment réunir le CSE par messagerie instantanée pendant l'état d'urgence sanitaire ?

# LE CHOIX DE LA MESSAGERIE INSTANTANÉE



Décision de l'employeur





#### **Information du CSE**

dans la convocation

Avec les dates et heures du démarrage et de la clôture de la réunion



#### Rappel

✓ Pour y avoir recours, avoir un accord collectif d'entreprise qui prévoit son usage ou être dans l'impossibilité de recourir à la visioconférence ou la conférence téléphonique ✓ Pour toutes les réunions du comité et sans limite du nombre de réunions

#### LE BON MATERIEL



la **suspension** de **séance** 

la communication **instantanée** des **messages écrits** au cours des délibérations

via

# LES CONDITIONS DE VOTE



# Vérification

du bon fonctionnement du **matériel** 



#### Clôture des débats

par le président

Pas avant l'heure limite fixée pour la clôture de la délibération



#### Ouverture du vote

par le président



#### **Annonce des résultats**

par le président aux membres

Après le délai prévu pour le vote



# Durée de vote indentique

pour les membres titulaires



### Vote à bulletin secret

- ✓ Secret de l'identité du votant
- ✓ Confidentialité des données
- ✓ Sécurité de l'envoi des moyens d'authentification, de l'émargement, de l'enregistrement et du dépouillement des



# **UNE DATE LIMITE**



Jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire

La date de fin de l'état d'urgence sanitaire est fixée au 10 juillet 2020. Cette date peut être repoussée.